Image not found or type unknown

est ce suffisant pour avoir une carte de séjour???

Par **king7078**, le **30/06/2009** à **17:22**

bonjour,
je suis un tunisien de 31 ans la c ma 3eme visite en france et sur la troisieme pour des raisons personnelles j'ai choisi de tenter ma chance ici, j'ai un bts en informatique de gestion,un diplome de sécurité et sauvetage et j parle français on dirait ma langue maternelle, en tunisie j'ai déja travaillé comme steward et a la chambre de commerce pendant 6 ans comme agent de maitrise,j'ai pas de casier judiciaire ,en venant en france mon but été d'intgrer la légion étrangere j'ai bien passé tout mes test avec sucsé mais on m'a refusé lors de la commission finale pour je ne sait quel motif, la j'habite chui sur le 63 j'ai réussi a décrocher un travail et mon patron est pret a me faire un contrat sachant que c'est un particulier qui achete les vielles maisons il les retapes pour les louer donc c le domaine de la construction un travail qui rentre dans le cadre des conventions bilatérales entre la tunisie et la france concernant l'immigration de la main d'oeuvre, sachant aussi qu'il ve que son pere qui me fait le contrat puisqu'il a plus de 70 ans et comme sa il est exonéré de charges patronales est ce que c suffisant pour que la préfecture accepte mon dossier?
sinon que doit je faire pour présenter un dossier en béton qu'on peut pas me refuser?
chui entré en france le 02 mars 2009,mon visas a pris fin le 08 mai 2009.
merci bien.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés